

Mouvement

Réf. : 2025-DSDEN95-38

Affaire suivie par :

Emilie JEANDEL

☎ : 01.79.81.22 58

Courriel : ce.ia95.mouvement@ac-versailles.fr

Diffusion :

Pour attribution : **A** Pour Information : **I**

	Rectorat	A	INSPE
	DSDEN		Universités et IUT
	78		Gds. Etab. Sup
	91		CANOPE
	92		CIEP
A	95		CIO
	Circonscriptions		CNED
	78		CREPS
	91		CROUS
	92		DDCS
A	95		78
	Lycées		91
	78		92
	91		95
	92		DRONISEP
A	95		INS HEA
	Collèges		INJEP
	78		SIEC
	91	A	Unités pénitentiaires
	92		UNSS
A	95		Associations de parents d'élèves académiques
	Écoles		
	78		78
	91		91
	92		92
A	95		95
	Écoles privées	A	Ets spécialisés
	Collèges privés		Représentants des Personnels, 1 ^{er} degré
	Lycées privés		
	MELH		
	LYCEE MILITAIRE	I	95
A	EREA		
	ERPD		

Nature du document :

☒ Nouveau

☐ Modifié

Le présent document comporte :

Circulaire p.3
Annexe p.0
Total p.3

Cergy, le 3 novembre 2025

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
directeur académique des services de
l'Éducation nationale du Val-d'Oise

à

Mesdames et Messieurs les Instituteurs
Mesdames et Messieurs les Professeurs
des Ecoles
s/c de Mesdames et Messieurs les
Directeurs d'Ecoles et Chefs
d'établissements

Objet : Mouvement interdépartemental des enseignants du premier degré sur postes à profil (POP)– rentrée scolaire 2026

Réf. : B.O. spécial n°5 du 31-10-2024

Article L512-19 - Code général de la fonction publique

Loi n°2019-828 du 6 août 2019, article 5

Note de service du 30-09-2025 (NOR : MENH2526013N)

POINTS CLES :

Mouvement sur postes à profils

CALENDRIER :

Mercredi 5 novembre 2025 à 12h00 : ouverture de formulation des candidatures sur Colibris

Mercredi 26 novembre 2025 à 12h00 : fermeture de formulation des candidatures sur Colibris

Du lundi 01 décembre 2025 au mardi 27 janvier 2026

Instruction des dossiers de candidature, organisation des entretiens avec les candidats

Jeudi 22 janvier 2026 : Date limite d'annulation de la part des enseignants

Mercredi 18 février 2026 : communication des résultats

CONTACT en cas de difficultés :

Plateforme téléphonique ministérielle info mobilité – accueil téléphonique des candidats à une mutation du **mardi 04 novembre au mercredi 26 novembre 2025 12h** : 01 55 55 44 44 de 09h30 à 18h30

1. Le mouvement sur postes à profil

Un mouvement sur postes à profil est organisé par les DSDEN en parallèle des opérations de mouvement interdépartemental. Il permet de pourvoir des postes à forts enjeux par des enseignants issus de tout département.

Les postes non pourvus dans le cadre de ce mouvement pourront être proposés en postes à profil au mouvement intra-départemental.

2. Participants

Le mouvement sur postes à profil est ouvert aux enseignants du premier degré, titularisés au plus tard au 1er septembre 2025. Les candidats sur un poste à profil peuvent relever du Val d'Oise ou d'un autre département.

Aucun enseignant ne peut se porter candidat à un poste à exigence particulière s'il n'est pas d'ores et déjà titulaire du titre requis pour ce poste.

Un enseignant ayant déjà obtenu un poste POP précédemment et n'ayant pas effectué ses 3 ans de service effectif sur ce poste au 1^{er} septembre 2026, ne peut se porter de nouveau candidat.

Une page [Questions/Réponses](#) dédiée est disponible sur le site du Ministère.

Une participation au mouvement POP n'induit pas automatiquement une participation au mouvement Inter départemental.

L'acceptation d'un poste dans le cadre du mouvement POP est définitive. Elle ne peut être annulée que selon les modalités prévues pour le mouvement inter départemental.

Il est rappelé que l'acceptation par le candidat retenu d'un poste dans le cadre du mouvement POP vaut automatiquement demande d'annulation de participation au mouvement inter départemental, le cas échéant.

3. Formulation des vœux et traitement des candidatures

L'accès à Colibris peut se faire de tout poste informatique connecté à Internet selon les modalités suivantes:

- se rendre sur l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/personnel/iprof.html> ;
- cliquer sur l'académie d'affectation présentée dans la carte de France ;
- s'authentifier en saisissant son compte utilisateur et son mot de passe puis valider son authentification en cliquant sur le bouton « Connexion » ;

Ensuite, il doit cliquer sur l'icône I-Prof pour accéder aux différents services Internet proposés dans le cadre de la gestion de sa carrière.

Enfin, il doit cliquer sur le bouton « Les services », puis sur le lien « Siam » pour accéder à l'application Siam premier degré. Dans cette rubrique, l'enseignant doit sélectionner la rubrique « mouvement POP » afin d'accéder à l'application de saisie des candidatures : Colibris.

Les candidatures sont à formuler du mercredi 5 au mercredi 26 novembre 2025 à midi. Aucune candidature tardive ne pourra être prise en compte.

L'enseignant doit saisir **une nouvelle demande pour chaque poste** sur lequel il veut postuler. Il peut formuler jusqu'à 6 vœux maximum **qu'il doit impérativement** saisir par ordre de préférence.

Les candidatures feront l'objet d'une pré-sélection par la DSDEN du Val d'Oise. Des commissions en visioconférence ou en présentiel seront organisées avec les candidats présélectionnés.

Monsieur le directeur académique arrête son choix dans la liste de candidats classés par les membres des commissions de sélection.

Les candidats sont informés de la suite donnée à leur demande et confirment leur acceptation du poste dans les délais impartis via Colibris.

4. L'annulation de vœux ou de la mobilité POP

Un agent qui formule des vœux dans le cadre du mouvement POP peut désormais annuler un ou plusieurs de ses vœux ou la mobilité obtenue selon les conditions fixées dans le tableau suivant :

Dates	Modalités d'annulation d'un ou de plusieurs vœux
Du 5 au 26 novembre 2025 (12 h, heure de Paris)	Le candidat peut annuler librement un ou plusieurs vœux directement dans l'application Colibris
Du 1 ^{er} décembre 2025 (12 h) au 22 janvier 2026 (minuit)	Le candidat peut supprimer un ou plusieurs vœux en adressant un courriel à la DSDEN concernée (à l'adresse courriel qui lui a transmis la convocation) sans avoir à invoquer de motif particulier
Du 23 janvier au 18 février 2026 (12 h)	Le candidat ne peut plus annuler de vœux
À compter du 18 février 2026 (12 h)	Le candidat peut formuler la demande d'annulation de la mobilité obtenue à sa DSDEN d'origine , qui examinera cette demande au regard des motifs d'annulation actuellement fixés dans les lignes directrices de gestion ministérielles. Si l'agent obtient l'annulation de sa mobilité POP, cela n'aura pas d'effet sur l'annulation de sa participation au mouvement interdépartemental 2026

5. Affectation sur le poste obtenu au mouvement sur postes à profil

L'enseignant muté sur un poste dans le cadre du mouvement sur postes à profil relève, à compter de son affectation, du département obtenu. La durée minimale d'occupation d'un poste obtenu par le mouvement sur postes à profil est de **trois ans** de service effectif.

6. Bonifications suite à affectation sur postes à profil

Après trois années d'exercice sur poste à profil, en position d'activité, l'expérience et le parcours professionnel des agents sont valorisés à hauteur de 27 points.

De ce fait, les agents ayant obtenu un poste au mouvement POP rentrée scolaire 2022 et 2023 et ayant effectué leur 3 années d'exercice effectifs peuvent bénéficier de 27 points de bonification à compter de ce mouvement POP rentrée scolaire 2026.

Ces points sont cumulables avec les autres bonifications.

Les enseignants mutés dans un département dans le cadre du mouvement sur postes à profil pourront revenir dans leur département d'origine dès lors qu'ils auront exercé au moins trois années sur le poste à profil et qu'ils en feront la demande dans le cadre du mouvement interdépartemental. Cette possibilité est ouverte tant qu'ils sont affectés sur le poste à profil obtenu.

Olivier Wambecke